



COORDINATION NATIONALE DU FACE À FACE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Illustration de la couverture

Maïte LEON

Photos

Pages 5, 14, 22 : L'Agence Solidaire – Alicia Aubrée ● Pages 8, 20 : WESSER, Ludwig Molines – 2025 ● Pages 12, 19, 23 (bas de page) : TRICO ● Page 13 : Cause À Effet ● Pages 15, 16 (haut de page) : Tawkr, agence d'acquisition terrain ● Page 16 (bas de page), page 18 : Dans La Ruche ● Page 23 (haut de page), page 27 : Bien l'Bonjour !

Graphisme

Digi-France

Impression

Imprimerie Masson



Sommaire

4 LES MISSIONS DE LA CNFF

6 LE RAPPORT MORAL

9 LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les membres de la CNFF en 2025

Coordonner les missions des membres

Les évolutions du Référentiel

Les réunions de restitution sur le face à face

Renforcer l'identité de la CNFF

Défendre et représenter le secteur

La digitalisation des outils de la CNFF

En savoir plus sur nos nouveaux membres

27 LE RAPPORT FINANCIER

30 LA GOUVERNANCE

31 L'ÉQUIPE

Les missions de la CNFF



Les objectifs de la **COORDINATION NATIONALE DU FACE À FACE** sont de pérenniser la collecte en face à face, d'améliorer les conditions d'accueil des villes et les conditions de travail des équipes, et d'accompagner le secteur dans ses évolutions.

À l'image de ses membres, la **CNFF** représente la très grande diversité des causes défendues par les associations et les fondations (OSBL), et contribue à une société plus solidaire et durable.

1.

Coordonner les missions des membres

- En rue
- En porte à porte
- En sites privés
 - En métropole
 - En DROM COM

2.

Cadrer le face à face en France

- Animer la réflexion du collectif
- Définir les règles du Référentiel
- Définir les bonnes pratiques
 - Aider à leur compréhension
 - Veiller à leur application

3.

Défendre et représenter le secteur

- Actions de plaidoyer
 - Auprès des pouvoirs publics
 - Auprès des villes



Le rapport moral



PHILIPPE PAILLIART

Président

2025, une année de structuration et de projection stratégique pour la CNFF

Depuis sa création en 2022 et le renforcement progressif de ses missions, la Coordination Nationale du Face à Face (CNFF) a consolidé sa légitimité, reconnue tant par les acteurs du face à face que par les pouvoirs publics.

En 2025, elle a poursuivi sa **mission centrale de coordination** des activités de face à face de ses membres, sur l'ensemble des canaux d'intervention (rue, porte à porte et sites privés). Les constructions des plannings des missions en rue qu'elle porte (Fixes ; Itinérantes ; Paris-IDF et Lyon) constituent un temps structurant d'échanges approfondis entre les membres. Ces travaux de planification sont essentiels pour garantir une organisation cohérente et optimale des campagnes, et conditionnent la bonne réalisation des missions de l'année suivante.

En fil conducteur de l'année, la CNFF a engagé la conception de sa future solution digitale, « **Mon Espace CNFF** », dont le déploiement est prévu au printemps 2026. Ce projet répond à une évolution significative des besoins liée à l'augmentation du volume des missions menées par les associations et fondations, nécessitant des outils de coordination toujours plus performants. Cette plateforme collaborative vise à fluidifier les échanges, garantir le respect du Référentiel commun et assurer un haut niveau de confidentialité et de sécurité des données. Conçue à partir des réalités opérationnelles des membres, elle constituera dès 2026 un levier majeur de simplification, de coordination et de performance collective. Une attention particulière a également été portée aux enjeux d'accompagnement au changement et d'appropriation des nouveaux usages par l'ensemble des membres. Partenaire institutionnel de référence, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a renouvelé en 2025 son soutien financier au projet, confirmant ainsi son intérêt stratégique.

En 2025, les administratrices et administrateurs ont entamé une vaste réflexion relative à **l'affirmation de l'identité de la CNFF** en clarifiant sa vision et sa mission, et en fédérant ses membres autour de valeurs partagées d'intelligence collective, d'ouverture et d'engagement. Le cadre commun ainsi consolidé constitue un socle structurant pour l'année 2026, au cours de laquelle la CNFF entend renforcer sa prise de parole auprès de ses partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales, et affirmer pleinement son rôle au sein du secteur de la générosité.

En parallèle, à l'automne, la CNFF a mobilisé plusieurs membres volontaires afin d'enrichir et structurer sa **stratégie de plaidoyer** à destination des collectivités territoriales pour les cinq prochaines années. Associations, fondations et agences participantes à la réflexion ont ainsi convergé vers des propositions autour de trois axes stratégiques complémentaires :

- un plaidoyer constructif, fondé sur le maintien et le renforcement de relations de confiance avec les villes accueillantes ;
- un plaidoyer proactif, visant à lever les refus et restrictions susceptibles d'entraver les missions de face à face ;
- un plaidoyer plus offensif, ciblant les situations de refus systématique opposées aux missions de face à face. Ce troisième axe, reposant notamment sur la valorisation du cadre juridique applicable, sera déployé auprès de 24 villes identifiées comme particulièrement réticentes.

Engagée à compter de la fin de l'année 2025, cette stratégie fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue tout au long de l'année 2026, afin d'en mesurer les effets et, le cas échéant, d'adapter les modalités de relation entre les membres de la CNFF et les collectivités.

Instance de gouvernance de la CNFF, le **Comité de suivi** a tenu sa première réunion en juin 2025. Il a pour mission d'accompagner la réflexion stratégique relative au développement de notre association. À ce titre, il réunit des personnalités qualifiées et des représentants d'institutions partenaires dont l'engagement contribue à nourrir les orientations de la CNFF. Cette première réunion a permis de dresser un état des lieux des développements de la CNFF depuis sa création en 2022, ainsi que des évolutions du face à face au cours de la dernière décennie. Les échanges ont notamment souligné le rôle structurant du face à face, qui constitue un levier essentiel de sensibilisation du grand public aux causes portées par le secteur associatif, tout en contribuant à la diversification et à l'indépendance des ressources financières. Je tiens à remercier les membres du Comité de suivi pour leur implication active : la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA), représentée par Domitille Desforges ; France générosités, représenté par Marc Dixneuf, Directeur Général d'AIDES ainsi que Pierre Siquier, ancien président de France générosités et de la CNFF, et président de L'École de la générosité.

Enfin, la **dynamique d'adhésion** s'est poursuivie avec l'accueil de 6 nouveaux membres au sein des deux collèges. QUATRE PATTES et les Petits Frères des Pauvres ont rejoint le collège des OSBL, tandis que BeRaiser, Cyllego, Dans La Ruche et Wesser ont intégré le collège des Agences. Au 31 décembre 2025, la CNFF compte ainsi 59 membres, répartis entre 43 OSBL et 16 agences, témoignant de la vitalité et de l'attractivité croissantes du collectif.

Ce rapport moral est l'occasion de remercier les membres de la CNFF impliqués dans les nombreux travaux de cette année, le Conseil d'administration, le Comité paritaire et les volontaires des groupes de travail et des ateliers. L'implication de toutes et tous est une richesse et est indispensable au développement de la CNFF.

Je salue aussi avec force l'équipe de la CNFF, menée par Anne Barjot, notre Déléguée Générale, pour la qualité de son travail et son engagement. Sans cette formidable équipe, rien ne serait possible.



Le rapport d'activité

Chapitre 1. Les membres de la CNFF en 2025 (au 31 décembre 2025)

43 ASSOCIATIONS ET FONDATIONS



16 AGENCES



183 missions

24 villes accueillantes

39 OSBL bénéficiaires



Chapitre 2. Coordonner les missions des membres

MISSIONS RUE

La coordination des missions Fixes

En 2025, la CNFF a piloté la coordination des missions fixes 2026 en lien avec les spécialistes des plannings au sein des associations, fondations et agences.

Le travail préparatoire a débuté dès le mois de mai, avec la remontée des souhaits de la part des associations et fondations (OSBL). Ces mêmes OSBL se sont ensuite réunis en juin pour valider le nombre de missions de 2026, puis début septembre pour valider le ranking des villes.

5 réunions de travail ont eu lieu en septembre et octobre, réunissant 10 acteurs de manière hebdomadaire. Au final, 2 OSBL et 8 agences ont ainsi pris part au processus, permettant la coordination de 183 missions fixes pour 2026, réparties dans 24 villes stratégiques.

Comme chaque année, des membres observateurs assistaient également aux réunions, ce qui a permis à 11 organisations de s'impliquer à la construction des missions fixes.

La coordination des missions Itinérantes

La CNFF s'est également fortement mobilisée pour assurer, pour la troisième année consécutive, le pilotage de la coordination des missions itinérantes en métropole.

À la suite de l'analyse des souhaits exprimés par les membres et de la vérification de leur conformité au Référentiel, la phase de coordination a été engagée en novembre 2025, dans le prolongement de la planification des missions fixes, et s'est achevée en janvier 2026.

Le cycle de réunions a été plus long que l'année précédente en raison d'un nombre de missions à coordonner plus important d'environ 20 %.

13 acteurs ont pris part à ce processus, dont une seule agence non-membre, avec un cadre de confidentialité strictement appliqué offrant une visibilité globale sur les souhaits et les parcours coordonnés aux seuls membres de la CNFF.

Plusieurs parcours ont par ailleurs fait l'objet de pré-validations par différentes villes entre les séances de travail. Cette articulation en amont avec les collectivités (Amiens, Bayonne, Béthune, Bourges, Romans-sur-Isère, ou encore Saint-Brieuc), permet à la CNFF d'assurer une planification harmonisée des interventions des OSBL sur les territoires concernés, et de sécuriser les passages.

Entre 2022, année durant laquelle la CNFF n'assurait pas le pilotage de la construction des missions itinérantes, et l'année 2025, le taux de télescopages à gérer au cours de l'année est passé de 5 % à moins de 1 %, preuve de l'efficacité de la CNFF dans son rôle de coordinateur.

213 missions

628 villes accueillantes

34 OSBL bénéficiaires



2 270 passages coordonnés

151 villes accueillantes

36 OSBL bénéficiaires



La coordination des missions en Île-de-France

Pour la troisième année consécutive, la CNFF a assuré la coordination des missions rue en Île-de-France. Cette responsabilité s'inscrit pleinement dans le rôle structurant de la CNFF : garantir une organisation cohérente des missions et favoriser la complémentarité des acteurs.

Grâce à un travail de fond réalisé par les membres du groupe de travail Paris IDF au premier semestre 2025, la méthodologie de coordination des villes d'Île-de-France a été largement améliorée. Outre l'optimisation des règles, l'amélioration des outils ou encore l'anticipation du calendrier, cette évolution méthodologique a produit d'autres résultats positifs.

Les arbitrages par les membres, nécessaires à la résolution des télescopages identifiés, ont été réalisés au cours de 9 réunions, de novembre 2025 à février 2026, mobilisant 7 acteurs (dont une agence non-membre devenue membre de la CNFF en cours d'exercice). En comparaison, l'année 2024 avait nécessité 10 réunions impliquant 11 acteurs. La diminution du nombre de réunions témoigne d'une meilleure anticipation des positionnements et d'un cadre de coordination plus lisible.

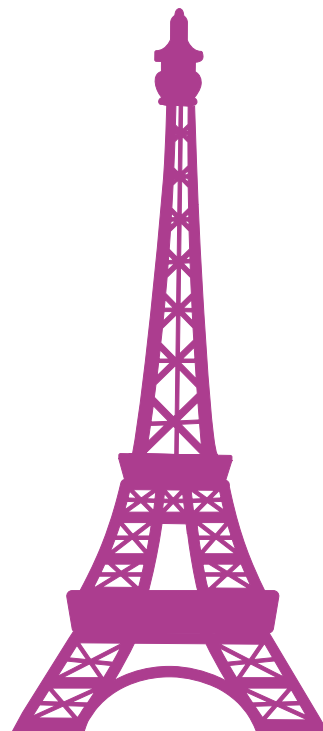
Au total, 2 270 passages ont été coordonnés en 2025 au sein de 151 villes d'Île-de-France. Au-delà des chiffres, la coordination assurée par la CNFF contribue à prévenir les situations de concurrence involontaire entre équipes et à renforcer la complémentarité des missions.

Dans une logique d'amélioration continue, un nouveau travail d'analyse et d'ajustement méthodologique sera engagé en 2026. Les objectifs seront de poursuivre la simplification des processus, d'affiner les outils de pilotage et de renforcer encore plus la fluidité des arbitrages, afin d'adapter la coordination à l'évolution des besoins et des dynamiques territoriales.

La coordination des missions de Paris intramuros

Contrairement aux missions Fixes, Itinérantes ou en villes d'Île-de-France qui sont coordonnées en N-1, la répartition des équipes sur Paris s'effectue à chaque quinzaine, de manière quotidienne, sur les différentes zones. Cette organisation vise à garantir à la fois le respect des règles en vigueur et une forme d'équité entre les différents acteurs impliqués. Une attention particulière est portée à la cohérence de cette répartition afin de limiter les chevauchements et d'assurer une présence équilibrée. Un planning coordonné est ainsi élaboré et partagé tous les quinze jours. Il constitue également un support de dialogue entre les structures, permettant des ajustements selon les nécessités opérationnelles, qui sont partagés collectivement.

La coordination parisienne ne se limite pas aux seules structures membres de la CNFF, elle s'étend également à des acteurs non-membres (sous réserve de leur respect du cadre de la CNFF). L'objectif est avant tout d'éviter les télescopages sur le terrain afin d'harmoniser au mieux les passages. Cette approche permet de garantir une organisation plus fluide et cohérente des missions à l'échelle de la coordination Paris intramuros, tout en préservant les équilibres définis collectivement.



La coordination des missions de Lyon

Suivant le même principe qu'à Paris, la CNFF assure également la coordination du planning pour la ville de Lyon. Après la définition des missions fixes sur l'année - travail mené lors des réunions de coordination à l'automne en vue de l'année suivante - les équipes sont réparties sur quatre zones lyonnaises préalablement identifiées.

Dans ce cadre, les associations transmettent tous les quinze jours leurs préférences de zones d'intervention. Sur cette base, les règles de coordination et de priorisation définies dans le Référentiel sont appliquées afin d'affecter chaque équipe à une zone précise. Cette méthode permet à la fois d'éviter les télescopages et de garantir une répartition équitable entre les différents acteurs. En 2025, ce dispositif a permis la réalisation de 26 missions sur la ville, avec une rotation organisée entre les différentes zones.



MISSIONS EN PORTE À PORTE MISSIONS EN SITES PRIVÉS

Chaque semaine, les souhaits de missions sur les canaux porte à porte et sites privés sont déclarés à la CNFF par ses membres.

Dans le cadre de la vision transversale du face à face confiée à la CNFF par l'ensemble du secteur, ces missions font l'objet, après vérification de leur conformité, d'un examen croisé avec celles déjà inscrites au Planning National des Missions. Elles sont ensuite analysées afin d'identifier d'éventuelles situations de voisinage avec d'autres missions, qu'il s'agisse d'autres canaux d'intervention, ou de missions relevant du même canal et de qualifier les télescopages. Le cas échéant, un travail d'arbitrage est engagé afin d'appliquer les règles de priorité définies dans le Référentiel de la CNFF, dans un objectif d'équité entre les membres et de préservation des conditions d'intervention sur le terrain.

MISSIONS DANS LES DROM COM

Le Référentiel dédié aux missions de face à face dans les DROM COM définit les conditions d'organisation des interventions au sein de plusieurs territoires :

- Réunion
- Martinique
- Guadeloupe
- Guyane
- Nouvelle-Calédonie
- Mayotte
- Polynésie française

Chaque année, les acteurs intervenant dans ces territoires se réunissent afin de coordonner les passages des associations et fondations, dans le respect des règles établies par le Référentiel. Ces temps de concertation permettent d'assurer une organisation cohérente des missions, adaptée aux spécificités locales.

En 2025, 6 agences ont participé à la coordination des missions DROM COM, et 2 demandes d'évolution du cadre ont été formulées auprès du Comité paritaire par les acteurs présents en Martinique et en Guadeloupe. Ces ajustements visent à adapter plus finement les modalités d'organisation aux réalités opérationnelles constatées sur le terrain, dans une logique d'amélioration continue, d'efficacité collective et de respect des capacités d'accueil des territoires.



Chapitre 3. Les évolutions du Référentiel

Le Référentiel commun à l'ensemble des membres de la CNFF a fait l'objet, cette année encore, d'une évolution afin de garantir son adéquation avec les transformations de l'activité en face à face et de renforcer sa pertinence et sa cohérence. Ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'engagement soutenu des membres volontaires aux groupes de travail.

Le texte ainsi modifié a été adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2025.



GROUPE DE TRAVAIL PARIS-IDF

Après une pause en 2024, le groupe de travail Paris-IDF a repris ses travaux au cours du premier semestre 2025. 7 réunions se sont ainsi tenues, représentant un total de 20 heures de travail collectif. Depuis sa création en 2022, le GT Paris-IDF s'est réuni à 28 reprises, cumulant près de 80 heures d'échanges et de production collective. Ces temps de travail constituent un levier essentiel de régulation, d'harmonisation des pratiques et de consolidation du cadre commun.

Conformément aux dispositions prévues dans le Référentiel, l'année 2025 a été marquée par une nouvelle révision du zonage Paris intramuros. À l'issue de l'analyse menée, le groupe a validé le maintien du zonage existant (47 zones), considérant qu'il demeure adapté aux réalités actuelles du terrain.

Par ailleurs, plusieurs ajustements opérationnels ont été actés et une nouvelle obligation a été introduite dans le Référentiel : la déclaration systématique des jours de présence en Île-de-France dans le planning Paris intramuros. Cette mesure vise à renforcer la lisibilité globale des positionnements et à améliorer l'anticipation des éventuels télescopages entre territoires.

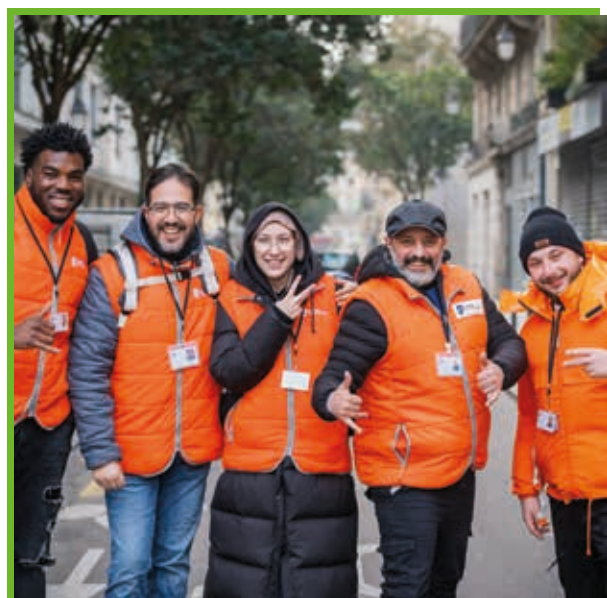
Enfin, conformément aux orientations définies en 2024, le GT a engagé une actualisation des outils et une révision approfondie de la méthodologie de coordination en Île-de-France. L'objectif poursuivi est double : simplifier les processus, lorsque cela est possible, tout en renforçant le cadre commun afin de garantir équité, transparence et fluidité dans les arbitrages. Parmi les améliorations méthodologiques issues des travaux du GT, on note le pré-positionnement de jachères dans 77 villes afin de mieux réguler les passages et prévenir les situations de saturation.

Par ailleurs, le cadencier Île-de-France fait l'objet d'une actualisation régulière par l'équipe de la CNFF, garantissant une meilleure lisibilité et une adaptation continue aux réalités du terrain.

Enfin, des conditions spécifiques ont été définies pour les 40 villes les plus sollicitées, dites les « villes complexes ».

Merci aux membres du groupe de travail Paris-IDF

- **Collège des OSBL**
 - **CARE FRANCE** : Bruno MONTAGNON
 - **FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL** : Stéphanie KÉRANGUÉVEN
 - **GREENPEACE FRANCE** : Alain RANDRIANJA
 - **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES** : Alice TROLLÉ
- **Collège des Agences**
 - **AGENCE 4F** : Stanislas GUYOT
 - **L'AGENCE SOLIDAIRE** : Émilie NAIT-BACH
 - **CAUSE À EFFET** : Simon CAVAGNA
 - **TRICO** : Julien-Paul RAFFALI-GUILHEM



GROUPE DE TRAVAIL PORTE À PORTE

Deux années de travaux, conduites en 2022 et 2023, ont permis d'élaborer le premier Référentiel dédié au canal du porte à porte et d'en poser le cadre structurant.

À la suite de son entrée en vigueur en octobre 2024, les membres du groupe de travail se sont de nouveau réunis entre janvier et juin 2025 afin de procéder à une réévaluation approfondie de l'ensemble de ses thématiques : délais de déclaration, modalités d'utilisation des villes selon leur catégorie, durée des périodes de jachère, durée de présence au sein d'une même commune... Chacun des points du Référentiel porte à porte a été requestionné. Cette révision s'est appuyée à la fois sur l'expertise opérationnelle des membres du groupe et sur l'analyse de données globales et anonymisées issues du Planning National des Missions.

À l'issue de ces travaux, la majeure partie des dispositions a été maintenue, confirmant la pertinence du cadre initial.

Les principales évolutions proposées par le GT, puis votées par les instances de gouvernance, portent sur deux points structurants :

- la possibilité, pour un même OSBL, d'intervenir simultanément sur deux zones distinctes à Lyon ;
- la réduction de la durée de jachère applicable aux villes de Palier 1, désormais fixée à cinq semaines au lieu de neuf.

En amont de cette révision, le groupe a également défini le cadre des ZPR (Zones Préférentielles aux missions Rue) pour les villes d'Île-de-France, en élargissant le périmètre concerné aux communes d'Arcueil, Cergy, Nanterre et Saint-Denis.



Merci aux membres du groupe de travail porte à porte

● Collège des OSBL

- ACTION CONTRE LA FAIM : Perrine RÉMUSAT
- GREENPEACE FRANCE : Alain RANDRIANJA
- MÉDECINS DU MONDE : Aleksi DERMAUX
- MÉDECINS SANS FRONTIÈRES : Julie MONCÉRÉ
- WWF FRANCE : Camille LAROCHE

● Collège des Agences

- CAUSE À EFFET : Simon CAVAGNA
- COLLECTE IMPACT : Marion DERRIEN
- DIRECT SUD : Olivier MAINNEMARD
- TAWKR : Maxime VENARD
- TRICO : Julien-Paul RAFFALLI-GUILHEM



Chapitre 4. Les réunions de restitution sur le face à face (2022-2023-2024)

En 2025, la CNFF a proposé à ses membres deux temps forts de restitution des données sur le face à face depuis la création de l'association CNFF :

- La restitution des années 2022-2023 a eu lieu le 7 mai 2025 en visioconférence ;
- La restitution de 2024 a eu lieu le 7 octobre 2025 lors de l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue dans les locaux d'Amnesty International France.

Ces bilans annuels analysent 3 sources de données :

- Les résultats annuels transmis par les OSBL ;
- Le Planning National des Missions de la CNFF, qui centralise l'ensemble des missions déclarées par les membres ;
- Les volumes horaires et le nombre de missions déclarés par les membres des deux collèges.

Ces restitutions sont l'occasion pour les membres de découvrir les tendances et grandes évolutions du secteur au cours des dernières années. À titre d'exemple, les volumes horaires sont passés de 347 000 heures en 2011 (réalisés principalement en rue) à plus d'un million d'heures en 2024 (réalisés en rue, porte à porte et sites privés), confirmant l'importance de la collecte en face à face pour les associations et fondations.

Le nombre de donateur.trice.s a également augmenté, pour dépasser 381 000 en 2024, preuve de la volonté du grand public de soutenir les causes d'intérêt général.

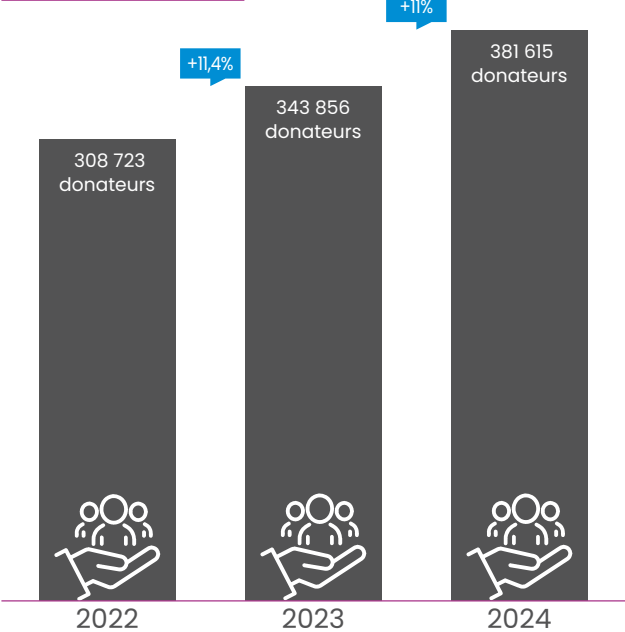
Grâce à ces données chiffrées, la CNFF renforce son expertise et confirme son rôle d'acteur incontournable du secteur. Au-delà de l'utilité de ces informations pour les membres, les chiffres clés sont indispensables pour développer des échanges constructifs avec les pouvoirs publics et pour les actions de plaidoyer auprès des villes.

La CNFF remercie le groupe de travail dédié au sujet du partage des données composé d'administratrices et administrateurs : Action Éducation, CARE France, Médecins du Monde, OXFAM France pour le collège des OSBL, ainsi que Cause À Effet et TRICO pour le collège des Agences.

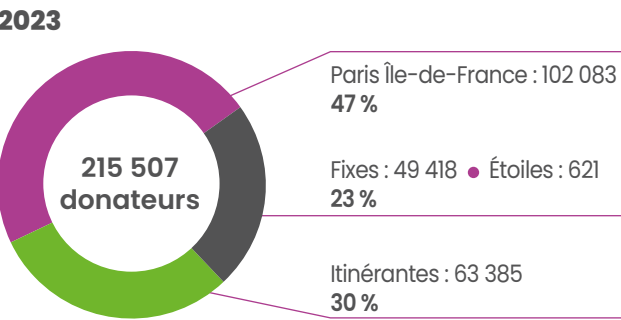
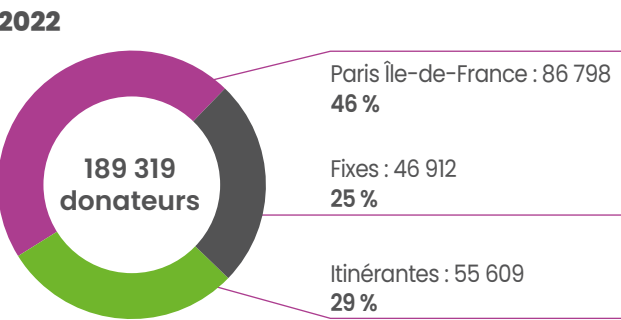


QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2022 – 2023 – 2024

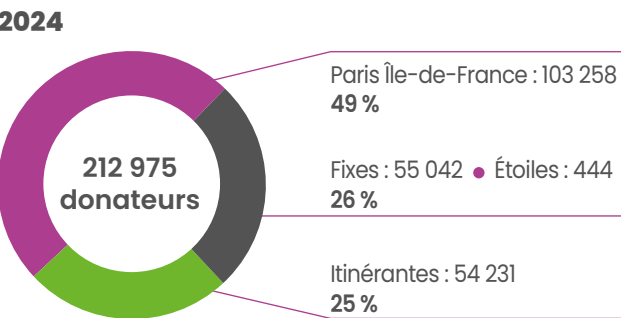
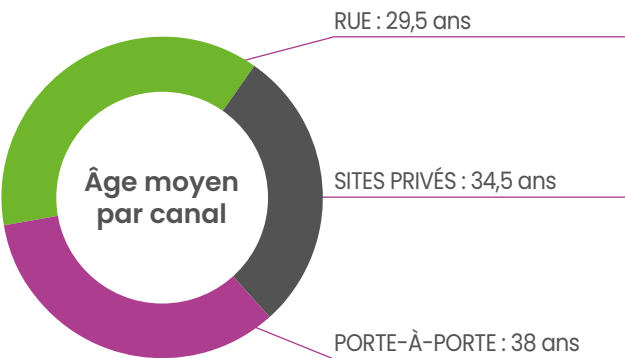
Total du nombre de donateur.trice.s recruté.e.s par les membres



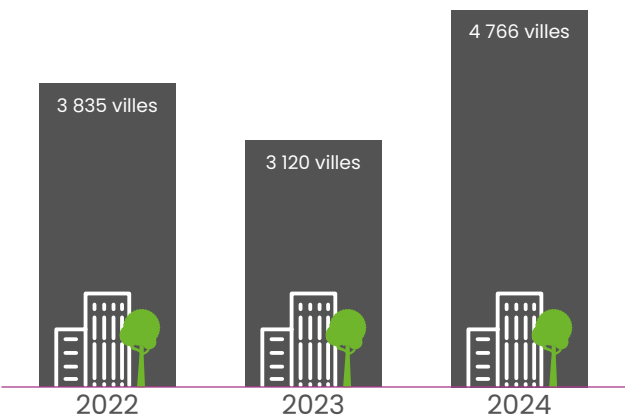
Nombre de donateur.trice.s recruté.e.s par typologie de missions RUE (métropole)



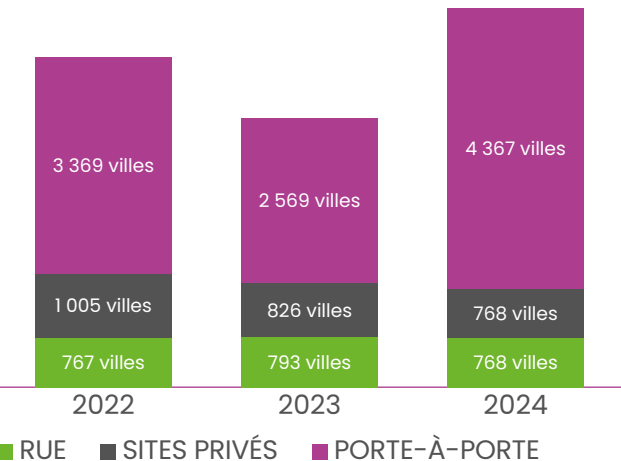
Éclairage sur l'âge moyen des donateur.trice.s par canal (moyenne 2022 – 2023 – 2024)



Nombre de villes accueillantes sur 3 ans



Segmentation par canal (villes)



Chapitre 5. Renforcer l'identité de la CNFF

Sous l'impulsion du Président, le Conseil d'administration a œuvré à renforcer l'identité de la CNFF en définissant la VISION, la MISSION et les VALEURS de la CNFF, cadre qu'il était important de redéfinir depuis la création de l'association en 2022.

Une première réflexion initiée en 2025 sur l'identité de la CNFF qui se poursuivra en 2026.



VISION

Au cœur de la générosité des particuliers, devenue indispensable au financement des associations et des fondations d'intérêt général, les activités de face à face (rue, porte à porte et sites privés) représentent une part significative du montant des dons collectés en France. Elles vont continuer à se développer dans les prochaines années, notamment parce que la proximité qu'elles créent permet de sensibiliser aux différentes causes et de convaincre de nouveaux donateurs et de nouvelles donatrices. Actrice de cette dynamique, la CNFF apporte stabilité et développement en autoréglant et en coordonnant les trois canaux du face à face.

MISSION

La CNFF a pour mission d'assurer l'autorégulation des activités de face à face et la coordination des différents acteurs quel que soit le canal (rue, porte à porte et sites privés). Elle participe ainsi à la pérennisation et au développement de ce levier de collecte.

Sa capacité de dialoguer au niveau national avec les pouvoirs publics, et sur le terrain avec les municipalités, a pour but de renforcer la reconnaissance et la légitimité du secteur et de créer un environnement plus favorable aux programmes de face à face.

Lieu d'échanges, la CNFF accompagne le secteur dans ses évolutions stratégiques et opérationnelles en s'appuyant sur un cadre référentiel commun et en valorisant les bonnes pratiques.

La CNFF assure sa mission tout en respectant scrupuleusement, en interne et en externe, la confidentialité des données de ses membres. Elle n'intervient ni dans les choix des modèles économiques des agences, ni dans les relations entre ses membres (contrats, appels d'offres...).

VALEURS

Intelligence collective

Réunissant des acteurs du monde non lucratif et du monde de l'entreprise, la CNFF est un lieu d'intelligence collective permettant de dépasser les différences au service de l'intérêt commun du secteur du face à face, et plus largement de la générosité. L'écoute, le respect de l'autre, et la recherche permanente du plus fort consensus (notamment au travers d'un processus de vote au 4/5^e) offrent des débats riches et constructifs.

Ouverture

La CNFF est une association ouverte à tous les acteurs du face à face, organismes sans but lucratif (OSBL) et agences. Elle l'est aussi en interne au sein de ses différents groupes de travail, de son Comité paritaire ou en encore de son Conseil d'administration. Elle l'est enfin avec ses partenaires externes, la DJEPVA, les municipalités ou les autres organisations du monde de la générosité avec lesquelles elle interagit en toute transparence, communique et partage des études sur le face à face.

Engagement

Les membres de la CNFF sont engagés en faveur du développement de la générosité de toutes et tous et de la défense des actions d'intérêt général. Dans le cadre de leur activité de face à face, ils s'engagent à respecter le Guide des bonnes pratiques de la CNFF, incluant en premier lieu l'encadrement et la formation des équipes opérationnelles présentes sur le terrain.



Chapitre 6. Défendre et représenter le secteur

NOS ACTIONS DE PLAIDOYER

Le plaidoyer est, depuis 2024, un axe fondamental de l'activité de la CNFF. Les processus de remontée d'informations du terrain par les membres se sont pérennisés, et leurs retours réguliers permettent à la CNFF d'identifier les difficultés rencontrées par les équipes et d'activer le plaidoyer en conséquence. La CNFF veille au respect des territoires et ses membres appliquent les restrictions ou refus exprimés par les villes, mais elle tend désormais à s'appuyer et à revendiquer son cadre juridique autorisant les campagnes en face à face.

Au cours de l'année 2025, la CNFF a échangé avec plus d'une centaine de villes dans le cadre de rendez-vous en mairies ou en visioconférence. Au-delà d'avoir facilité le fait de lever des restrictions ou des refus de passage, ces discussions ont permis de constater que les réticences des villes sont souvent dues à une mauvaise compréhension de la spécificité de l'activité, une méconnaissance du cadre légal du face à face, et une méconnaissance de notre collectif CNFF.

Dans le prolongement de ces échanges, deux villes ont demandé à devenir « villes CNFF », Béthune et Saint-Brieuc, portant ainsi à 47 le nombre de municipalités pour qui la CNFF est l'interlocutrice privilégiée pour les missions RUE.

Cette année, la CNFF a également été présente au Salon des Maires d'Ile-de-France et au Salon des Maires de France, l'occasion de rencontrer plusieurs élu.es locaux dans un cadre professionnel et convivial, et d'aller soutenir les membres présents aux salons.



Cadre juridique

Même si aucune autorisation municipale n'est impérative, les membres de la CNFF **déclarent systématiquement leur présence** aux villes (rue et porte à porte).



LA STRATÉGIE DE PLAIDOYER AUPRÈS DES VILLES

L'implication des membres est cruciale dans le travail de plaidoyer de la CNFF, leur présence sur le terrain permet d'avoir une vision stratégique des enjeux, des problématiques et des besoins, afin de définir une stratégie de plaidoyer adaptée.

C'est pourquoi à l'automne 2025 a été organisé un cycle d'ateliers de réflexion sur la stratégie de plaidoyer de la CNFF impliquant associations, fondations et agences volontaires.

Les ateliers poursuivaient un double objectif :

- Affiner la stratégie 2025-2030 des actions de plaidoyer auprès des villes ;
- Affiner les process de collaboration entre les membres et la CNFF dans le cadre du plaidoyer.

Ces ateliers ont permis notamment de répondre aux questions fondamentales de la CNFF telles que « Pourquoi existons-nous ? », « Quels sont nos principes fondamentaux ? » et « Où voulons-nous aller ? », et de nourrir le plan d'actions. Trois ateliers ont été organisés, deux premières séances de travail, une par collège, puis une séance en présence des dix membres permettant de mettre en commun les idées et de croiser les avis afin de porter des propositions au Conseil d'administration.

Les ateliers ont permis de définir de nouveaux axes de développement, applicables dès la fin d'année 2025, tels que la définition d'une stratégie de plaidoyer plus « offensive » destinée aux villes les plus fermées au dialogue dites « villes bloquées », ou encore la création de relais à travers les délégations des OSBL et agences en régions.

Notre souhait : que les élu.e.s et le grand public perçoivent ces campagnes comme une invitation à l'engagement, que le cadre juridique du face à face soit valorisé, et que le face à face soit pleinement reconnu comme un maillon essentiel de la générosité du grand public en France.

Merci aux membres des ateliers

- **Collège des OSBL**
 - GREENPEACE FRANCE : Alain RANDRIANJA
 - LPO : Roman GIRARD
 - MÉDECINS DU MONDE : Marie PIERSON
 - OXFAM FRANCE : Emma MOYON
 - WWF FRANCE : Sonia BELHOCINE
- **Collège des Agences**
 - AGENCE 4F : Stanislas GUYOT
 - CAUSE À EFFET : Jean-Pierre ALFRED
 - LA COLLECTIVE : Michaël MEZI
 - L'AGENCE SOLIDAIRE : Émilie NAIT-BACH
 - TRICO : Julien-Paul RAFFALI-GUILHEM

Un remerciement spécifique est adressé à La Collective pour son implication

Chapitre 7. La digitalisation des outils de la CNFF : « Mon Espace CNFF »

Au cours de l'année 2024, la CNFF s'est attachée à identifier les besoins du collectif et à définir le cahier des charges de la future solution digitale devenue indispensable à la bonne réalisation des missions confiées par ses membres à la CNFF. Cette dynamique s'est poursuivie tout au long de l'année 2025. Accompagnée par EASIS Consulting, l'équipe de la CNFF a mené le développement de la solution « Mon Espace CNFF » sur SMARTSHEET, outil de Work Management retenu pour sa capacité à répondre de manière pertinente aux attentes. Un développement exigeant qui imposait rigueur, investissement, et concentration, avec une attention particulière portée sur le respect du cadre juridique de la CNFF et des règles de confidentialité des données.



LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs ayant guidé la phase de développement étaient les suivants :

- Faire gagner du temps aux membres de la CNFF ;
- Fluidifier la coordination ;
- Automatiser les règles du Référentiel dès la déclaration de mission ;
- Sécuriser le Planning National des Missions ;
- Offrir aux membres une vision claire de leurs présences sur les territoires.

Dès 2026, « Mon Espace CNFF » permettra aux membres de :

- Déclarer et valider leurs missions en quelques clics ;
- Piloter leurs missions déclarées ;
- Échanger avec leurs partenaires et partager des documents ;
- Déclarer leurs volumes et leurs résultats annuels ;
- Accéder facilement aux documents CNFF : statuts, Référentiel, Guide des bonnes pratiques, Flash Infos Mairies...

RETRANSCRIRE LE RÉFÉRENTIEL

La première étape du développement a consisté à formaliser l'ensemble des règles du Référentiel pour chacun des canaux, à travers la création de fiches « parcours utilisateur déclarant une mission ». Un travail d'une grande ampleur menée dès le mois de juin et qui a nécessité plusieurs semaines de travail minutieux car toutes les automatisations de la future solution dépendaient de ces retranscriptions.

Un travail approfondi a également été mené sur la constitution d'un fichier source dédié aux villes de France. Celui-ci permettant d'identifier, pour chaque canal, les modalités spécifiques d'utilisation des territoires (durée de présence, délais de déclaration auprès de la CNFF et des collectivités, restrictions municipales, contraintes de calendrier, etc.). Là aussi, ce dispositif vise à offrir aux membres une automatisation nouvelle de ces paramètres, ainsi qu'un accès immédiat à une information claire et fiable.



UNE ÉQUIPE EN EXPERTISE

Le choix a été fait d'impliquer l'ensemble de l'équipe dans l'ensemble des sujets de développement. Cette approche a permis de mobiliser les expertises de chacune, tout en garantissant un niveau d'information homogène. Investie en 360° sur le projet, l'équipe s'est réunie de manière hebdomadaire afin de travailler à la conception de la solution, à son déploiement ainsi qu'à la préparation des actions de formation des membres.

Par ailleurs, les équipes de la CNFF et d'EASIS ont collaboré dans le cadre d'ateliers thématiques, portant notamment sur les fondations et l'architecture de la solution, les spécificités territoriales (DROM COM, métropole, IDF), ainsi que sur les enjeux d'analyse des données, de déclaration des missions et de gestion des licences. En raison de la complexité du Référentiel, des points quotidiens se tenaient en visioconférence entre la DG et l'équipe d'EASIS afin de répondre aux questions de l'intégrateur et d'assurer le suivi des développements.

Dès l'été 2025, les premières séances de tests axées sur les spécificités des missions en DROM COM ont permis d'identifier les points à ajuster et de confirmer la bonne méthodologie de développement pour ensuite répliquer les processus sur les autres canaux.

Ce projet, conduit sur l'ensemble de l'année, a mobilisé fortement l'équipe dans une dynamique à la fois challengeante, stimulante et fédératrice.

LE SOUTIEN DE LA DJEPVA*

En 2024, dans un contexte politique extrêmement complexe, la DJEPVA a réussi à répondre favorablement à la demande de subvention portée par la CNFF, en accordant au projet un soutien financier de 25k€ pour l'année 2024, renouvelé en 2025 à hauteur de 20k€.

* DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



59 membres en 2025
43 associations et fondations
16 agences



Chapitre 8. En savoir plus sur nos nouveaux membres

La CNFF comptait 49 membres en 2022 lorsqu'elle est devenue autonome du syndicat France générosités. L'association poursuit son développement en accueillant 6 nouveaux membres en 2025. 4 associations et fondations ont arrêté leurs missions de face à face en 2025, entraînant leur sortie de l'association, ainsi qu'une agence.

En 2025, le collectif regroupe 59 membres, signe de son dynamisme, et de nouvelles adhésions sont attendues pour 2026 au sein des deux collèges.

NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COLLÈGE DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

(NB : texte de présentation rédigé par le membre)

PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. En France, 2 millions de personnes âgées sont isolées des cercles familiaux et amicaux dont 750 000* sont en situation de mort sociale. Par nos actions, nous recréons des liens leur permettant de reprendre goût à la vie. Les équipes de bénévoles, présentes dans les 13 régions de France et réparties en 400 équipes d'action, chassent la solitude de nos aînés au travers de plusieurs actions :

- Des visites à domicile ou en hébergement collectif ;
- Des visites aux personnes malades ou en fin de vie à l'hôpital ou à domicile ;
- Des activités collectives (partager un repas, un goûter, aller au cinéma...) ;
- Les réveillons de Noël organisés les 24 et 25 décembre ;
- L'accompagnement vers le logement des personnes en situation de précarité ;
- Des séjours de vacances ;
- Une ligne de soutien téléphonique anonyme « Solitud'écoute » destinée aux personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude ;
- La sensibilisation et la prévention aux situations d'isolement.

En 2024, grâce à nos 14 500 bénévoles et à nos fidèles donateurs, nous avons brisé l'isolement de plus de 26 000 personnes âgées.

* Baromètre Solitude et Isolement des personnes âgées en France, Petits Frères des Pauvres, 2025



QUATRE PATTES

QUATRE PATTES œuvre pour le bien-être et la protection des animaux de compagnie, d'élevage, et sauvages, sous influence humaine directe.



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Son engagement : révéler, sauver et protéger les animaux sous influence humaine directe, victimes de mauvais traitements, d'abus ou évoluant dans des conditions de vie inadaptées. QUATRE PATTES offre une seconde chance à des animaux sauvés de l'industrie du divertissement, de la mode ou encore du commerce illégal. L'association œuvre aussi pour la mise en place de lois plus protectrices et sensibilise le grand public à la cause animale.

Révéler : les maltraitements et l'exploitation abusive tout en concevant des solutions durables, applicables dans le monde entier, pour mettre fin à la souffrance animale.

Sauver : les animaux en danger ou en détresse, afin de les recueillir au sein des sanctuaires de son réseau international, de ses centres de réhabilitation et de ses réserves naturelles.

Protéger : les animaux exploités et abusés, victimes de pratiques illégales, en participant à faire évoluer la législation qui les protège.

Fondé en 1988 à Vienne, en Autriche, par Heli Dungler et un groupe d'amis, le réseau QUATRE PATTES est maintenant présent dans 30 pays et dispose de refuges, centres de réhabilitation et sanctuaires qui accueillent les animaux qu'il secourt dans 11 pays. Le réseau QUATRE PATTES agit dans le monde pour protéger et secourir les animaux dans le besoin, en fournissant une aide rapide et des solutions à long terme, nourrissant un seul but : bâtir un monde meilleur pour les animaux.

NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COLLÈGE DES AGENCES

(NB : texte de présentation rédigé par le membre)



BERAISER

Fondée en 2023, BeRaiser est une société de recrutement de donateur régulier en face à face, spécialisée en porte-à-porte.

Animés par la volonté de proposer une alternative qualitative au porte à porte en France, nous plaçons l'humain au cœur de notre démarche. Nous accordons une attention particulière à l'accompagnement de nos équipes, depuis le recrutement jusqu'aux postes à responsabilité, en passant par une formation initiale et continue. Nous garantissons un discours fidèle aux valeurs et messages de nos associations partenaires, ainsi que le respect d'un code de bonnes pratiques auquel nous sommes aussi attachés qu'à la performance.

C'est cet équilibre que nous cultivons à chaque mission. Il constitue, selon nous, le socle de la pérennité du face à face : un canal de collecte à la fois puissant et exigeant. C'est pourquoi chaque nouvelle collaboration est accueillie avec enthousiasme, mais aussi avec un profond sens des responsabilités, dans le but de construire une relation de confiance durable avec chacun de nos partenaires.



CYLLEGO

CYLLEGO, fondée en janvier 2024, est une plateforme innovante qui connecte associations et recruteurs de donateurs indépendants.

CYLLEGO agit comme tiers de confiance en :

- Centralisant les besoins des associations ;
- Proposant un réseau qualifié de recruteurs auto-entrepreneurs ;
- Gérant l'administratif et le suivi des performances.

Sa solution technologique inclut une interface personnalisable, digitalisation sécurisée des données (RGPD), et automatisation des processus. Les associations accèdent à un espace personnel pour gérer leurs paramètres et extraire leurs données.

CYLLEGO assure l'organisation des missions, gestion des déclarations, sélection des équipes, suivi statistique quotidien et bilan de fin de mission.

DANS LA RUCHE

L'agence Dans la Ruche met en place pour des associations, des missions de collecte de fonds en face à face : nos équipes de recruteur.trice de donateur.rice.s vont à la rencontre du grand public, pour proposer aux citoyen.ne.s de soutenir la cause représentée via un soutien régulier.



- Organisation et planification de missions de collecte de fonds de 6 semaines en moyenne ;
- Recrutement, formation, management et suivi d'équipes exclusivement composées de salarié.e.s ;
- En France : dans la rue, en centre commercial ou lors d'événements spéciaux ;
- Soutien par des dons réguliers sous forme de prélèvement automatique mensuel.



WESSER

Fondée en 1968, Wesser s'impose comme un acteur majeur du fundraising, présent au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Suisse.

En 2023, la société franchit une nouvelle étape avec la création de Wesser France, portée par la même ambition : proposer un service porte à porte complet et innovant pour soutenir les ONG dans leur recherche de fonds.

Parallèlement, nous garantissons à nos collaborateurs des conditions de travail sûres et durables grâce à des contrats CDI, reflétant notre volonté de valoriser l'humain au cœur de notre démarche. Nos équipes, formées avec soin et hautement motivées, établissent chaque jour un lien direct et chaleureux avec de potentiels donateurs, tout en préservant la réputation et la mission de nos partenaires. Wesser prend en charge chaque étape : recrutement, formation, planification, gestion des données et suivi des résultats, soulageant ainsi les ONG de toute contrainte logistique. Portée par des valeurs familiales et une expertise internationale, Wesser France contribue à rapprocher donateurs et associations, tout en restant fidèle à sa vocation : soutenir efficacement les grandes causes humanitaires.

Le rapport financier

LE MOT DE PHILIPPE VAUDOLON, TRÉSORIER

Conformément aux dispositions des statuts et règlement intérieur et en ma qualité de Trésorier, j'ai le devoir et le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice qui vient de s'écouler.

L'association COORDINATION NATIONALE DU FACE À FACE a clôturé les comptes de son exercice comptable le 31 décembre 2025. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il s'agit de la quatrième clôture comptable suite à l'immatriculation le 20/07/2021.

Je vous rappelle que notre comptabilité est tenue selon les conventions générales comptables et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC 2022-06 qui vient modifier le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01. Le nouveau règlement ANC 2022-06 est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, cela constitue sur l'exercice un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



COMPTES CLÔTURÉS AU 31/12/2025

Dans le cadre des activités mises en place et développées cette année, les principales données de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Total du bilan 298 963,64 € ;
- Total des produits du compte de résultat 494 099 € ;
- Total des charges du compte de résultat 469 099 € ;
- Résultat de l'exercice 25 000 € ;
- Total des avoirs à établir 69 951,29 €.

La Coordination Nationale du Face à Face ne fait pas appel à la générosité du public et par conséquent n'établit pas de compte emploi des ressources.

Les comptes de la Coordination Nationale du Face à Face ont été établis par le cabinet d'expertise comptable Groupe Fidéliance représenté par Madame Fanny BINOT et audités par le cabinet ACA Nexia, représenté par Monsieur Éric CHAPUS.

LE BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF	2025
Actif immobilisé (valeur nette)	
Immobilisations incorporelles	14 208 €
Immobilisations corporelles	46 460 €
Autres immobilisations corporelles	4 883 €
Autres immobilisations financières	7 749 €
<i>Sous-total actif immobilité</i>	<i>73 300 €</i>
Actif circulant	
Créances	72 392 €
Autres créances	17 030 €
Disponibilités	119 504 €
Charges constatées d'avance	16 704 €
<i>Sous-total actif circulant</i>	<i>225 630 €</i>
TOTAL	298 930 €
RÉSULTAT	

Actif 2025

Les actifs immobilisés s'élèvent à 96 399 € en valeur brute, et portent sur le développement du site Internet de la CNFF (incorporel), l'achat de mobilier et de matériels informatiques de 2023 à 2025 (corporel), et sur les travaux et achats nécessaires au déménagement du siège social à l'automne 2023 (corporel). La ligne Autres concerne le dépôt de garantie des nouveaux bureaux (7 749 €) ainsi que l'ajustement de ce dernier au titre de 2025 (- 292 €).

Les actifs circulants s'élèvent à 225 630 € constitués des créances membres pour 89 421 € (composées principalement des appels à cotisations fixes 2026 lancés en fin 2025), des disponibilités en banque au 31/12/25 sur le compte courant mais également sur le compte sur livret (garantie bancaire de 15 675 € pour les bureaux), et complétés par des charges constatées d'avance concernant le paiement du loyer et charges des bureaux du 1^{er} trimestre 2026, ou encore les maintenances annuelles du parc informatique et du site web (facturation 2025 concernant une charge 2026).

PASSIF	2025
Fonds propres	
Fonds propres sans droit de reprise	3 727 €
Réserves	25 000 €
Résultat de l'exercice	25 000 €
<i>Sous-total fonds propres</i>	<i>53 727 €</i>
Dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 960 €
Dettes fiscales et sociales	65 352 €
Autres dettes	72 392 €
Produits constatés d'avance	55 500 €
<i>Sous-total dettes</i>	<i>245 204 €</i>
TOTAL	298 931 €
25 000 €	

Passif 2025

Au passif, les fonds propres sans droit de reprise, concernent l'actif net repris suite à l'apport de l'activité par France générosités (reprise du matériel informatique). Le résultat de 25 000 € concerne le fonds de réserve décidé en Conseil d'administration et dont l'affectation définitive sera votée en Assemblée générale, ainsi que le montant du fonds de réserve voté en 2024 de 25 000 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 51 960 € et correspondent aux différentes factures non parvenues au 31/12/25, principalement lié au projet de Digitalisation.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 65 352 € correspondant aux dettes sociales de décembre ou du 4^e trimestre 2025 auprès des différentes caisses de cotisations ainsi que des provisions de congés payés.

Les Autres dettes s'élèvent à 72 392 € et correspondent aux avoirs restants dues aux usagers à la clôture (69 951 €) et à 273 € de créiteurs divers. Les avoirs seront déduits des prochaines factures faites aux usagers.

Les Produits constatés d'avance pour 55 500 € concernent l'édition partielle des cotisations des membres pour l'année 2026 (facturées fin 2025).

LE COMPTE DE RÉSULTATS

CHARGES	2025
Charges d'exploitation	
Autres achats et charges externes	84 656 €
Impôts, taxes et versements assimilés	4 857 €
Salaires et traitements	243 603 €
Charges sociales	116 424 €
Dotations aux amortissements	9 406 €
Autres charges	8 930 €
<i>Sous-total charges d'exploitation (II)</i>	<i>467 876 €</i>
Résultat d'exploitation (I - II)	
Charges financières	
Charges financières	0 €
<i>Sous-total charges financières (IV)</i>	<i>0 €</i>
Résultat financier (III - IV)	
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	
Impôts sur les bénéfices (V)	1 224 €
Total des produits (I + III)	494 099 €
Total des charges (II + IV + V)	469 099 €
EXCÉDENT OU BÉNÉFICE	25 000 €

Charges 2025

Le total des charges du compte de résultat s'élève à 469 099 €.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 467 876 € se répartissent comme suit :

- Les autres charges et charges externes s'élèvent à 84 655 € et correspondent aux frais de fonctionnement de l'association et aux frais de projet. Les frais de projet étant répartis sur les lignes Développement des projets (Digitalisation), Communication, et Missions & déplacements ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 4 856 € ;
- Les salaires s'élèvent à 243 603 €, et les charges sociales à 116 424 € pour 5 salariées sur l'année totale, 1 salariée en CDD à partir de septembre, et les départs de 2 salariées (en mars et en septembre 25) ;
- Les dotations aux amortissement s'élèvent à 9 406 € ;
- Les autres charges s'élèvent à 8 930 € et correspondent à la contractualisation avec le fournisseur Smartsheet pour le développement de Mon Espace CNFF à partir d'avril ;
- L'impôt sur les bénéfices, en référence au résultat de l'exercice de 2025, s'élève à 1 224 €.

PRODUITS	2025
Produits d'exploitation	
Cotisations	465 449 €
Subvention (DJEPVA) 2025	20 000 €
Utilisation de fonds dédiés (Solde DJEPVA 2024)	7 763 €
Autres produits	613 €
<i>Sous-total produits d'exploitation (I)</i>	<i>493 825 €</i>
Résultat d'exploitation (I - II)	25 949 €
Produits financiers	
Autres intérêts et produits assimilés	274 €
<i>Sous-total produits financiers (III)</i>	<i>274 €</i>
Résultat financier (III - IV)	274 €
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	26 224 €

Produits 2025

Le total des produits du compte de résultat s'élève à 494 099 €.

Les **produits d'exploitation** se répartissent comme suit :

- Les cotisations des membres pour un total de 465 449 € après prise en compte de l'avoir à établir (non encore facturé) :
 - Cotisations variables Collège des OSBL : 325 592 €,
 - Cotisations variables Collège des Agences : 83 586 €,
 - Cotisations fixes Collège des OSBL : 40 000 €,
 - Cotisations fixes Collège des Agences : 16 000 € ;
- Les autres produits pour un total de 613 € ;
- La subvention accordée par la DJEPVA pour le projet de Digitalisation pour un total de 20 000 €.

Les **produits financiers** s'élèvent à 274 € (intérêt de placement).

CONCLUSION

La comptabilité de l'exercice au 31 décembre 2025 de la Coordination Nationale du Face à Face ne présente pas de signe d'alerte particulier.

L'exercice 2025 affiche un résultat de 25 000 €, permettant ainsi de renforcer le montant des fonds propres de l'association, et ainsi de pouvoir faire face en cas d'aléas non prévus budgétairement et un montant total d'avoirs à établir pour 69 951,29 €.

La gouvernance

PRÉSIDENCE

Philippe PAILLIART – FRANCE GÉNÉROSITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des associations

& fondations

- **ACTION CONTRE LA FAIM**
Vincent CREHALET
- **ACTION ÉDUCATION**
Maud THIBAUT
- **AMNESTY INTERNATIONAL France**
Viviane LORCERY
- **MÉDECINS DU MONDE**
Brigitte ARROUAYS
- **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES**
Aurélié DUMONT
- **SNSM – LES SAUVETEURS EN MER**
Thomas ALI-CHÉRIF
puis Constance LEDRU TINSEAU
- **UNICEF France**
Marie-Charlotte BRUN

Collège des agences

- **AGENCE 4F**
Philippe VAUDOLON
- **CAUSE À EFFET**
Julien BOSCH
- **DIRECT SUD**
Arnaud DE ROTALIER
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**
Christophe GERNELLE
- **TAWKR**
Alexandre VASSEL

LE BUREAU

- **Président** FRANCE GÉNÉROSITÉS
- **Vice-Président OSBL** UNICEF France
- **Vice-Président Agence** CAUSE À EFFET
- **Trésorier** AGENCE 4F
- **Secrétaire** ACTION ÉDUCATION

LE COMITÉ PARITAIRE

Collège des associations

& fondations

- **FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL**
Stéphanie KÉRENGUÉVEN
- **GREENPEACE FRANCE**
Alain RANDRIANJA
- **LIGUE CONTRE LE CANCER**
Julien IYEMBA-NZUZI
- **WWF France**
Camille LAROCHE

Collège des agences

- **AGENCE 4F**
Stanislas GUYOT
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**
Timothée DONIER
- **CAUSE À EFFET**
Simon CAVAGNA
- **TAWKR**
Maxime VENARD

LE COMITÉ DE SUIVI

- **DJEPVA***
Domitille DESFORGES
Adjointe du Sous-directeur aux politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative
- **FRANCE GÉNÉROSITÉS**
Marc DIXNEUF
Directeur général d'AIDES
- **Pierre SIQUIER**
Président de l'École de la générosité et ancien président de France générosités et de la CNFF

* Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

L'équipe

Déléguée générale

Anne BARJOT
abarjot@cnff-france.org

Déléguée générale adjointe

Sabrina VALY
svaly@cnff-france.org

Chargée de mission

Plaidoyer auprès des villes

Sarah ALLAG
Héloïse DENIS (intérim congé maternité)
sallag@cnff-france.org

Chargée de mission

Gestion du Planning National des Missions
Relations avec les villes CNFF
Veille à l'international

Noémie GIRARDOT
coordination@cnff-france.org
Et jusqu'en février 2025 : **Pauline Venisia NOËLLE**

Chargée de mission

Coordination de Paris, Lyon et de l'IDF
Plaidoyer auprès des villes IDF

Anaëlle GUNSLAY
agunslay@cnff-france.org
Et jusqu'en septembre 2025 : **Émilie DUBREUCQ**



CNFF – Coordination Nationale du Face à Face

56 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris

Tél. : 06 12 51 67 96

contact@cnff-france.org – www.cnff-france.org

Parution au Journal Officiel le 20 juillet 2021

SIREN 903 096 360 00032 – APE 9412Z